

Historique général pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Année 2016

Produit assurable	Unité assurée	Nombre d'adhérents ¹	Nombre d'unité assurées	Cotisation ASRA (\$/unité) ²	Cotisation totale ASRA (\$) ³	Compensation ASRA (\$/unité) _{2 et 4}	Compensation totale ASRA (\$)	Valeur assurée (\$)
Veaux d'embouche	Vache	2 293	134 659	11,68	1 585 166	84,67	11 401 544	45 174 930
Veaux d'embouche	Kg de veau	2 293	27 698 498	0,1089	3 026 233	1,0569	29 274 543	115 995 077
Bouillons	Kg de gain	320	42 192 927	0,1077	4 698 484	0,7779	32 821 878	313 139 027
Veaux de grain	Veau	93	63 394	2,91	191 618	0,00	0	57 361 427
Porcelets	Truie	595	294 474	29,45	10 204 444	102,31	30 127 635	376 373 109
Porcs	Kg de porc	718	674 915 332	0,0285	23 311 021	0,0986	66 546 652	1 279 436 995
Agneaux	Agneau	453	155 111	19,78	3 083 643	56,76	8 804 100	23 431 843
Agneaux	Kg d'agneau	453	5 904 506	0,5069	2 994 562	1,4552	8 592 237	22 866 085
Avoine	Hectare							
Blé d'alimentation animale	Hectare							
Blé d'alimentation humaine	Hectare							
Canola	Hectare							
Maïs-grain	Hectare							
Orge	Hectare							
Soya	Hectare							
Pommes de terre	Hectare							
Pommes	Tonne métrique							
TOTAL					49 095 170		187 568 588	2 233 778 494

¹ Un producteur peut être comptabilisé plusieurs fois comme adhérent s'il est assuré dans plus d'une production.

² Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements.

³ La cotisation totale ASRA inclut les montants additionnels versés par les adhérents pour les unités excédentaires à trois fois la ferme type (modulation du partage de la prime à 50 : 50).

⁴ Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.